

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 novembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 89 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel AZOULAI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Michel CATANEO - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Nathalie FEDI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Laurent LAVIE - Gisèle LELOUIS - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Janine MARY - Martine MATTEI - Georges MAURY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - René AMODRU représenté par José GONZALEZ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Mireille BALOCCO représentée par Marlène PREVOST - Mireille BENEDETTI représentée par Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Frédéric BOUSQUET représenté par Frédéric COLLART - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Alain CHOPIN représenté par Nicole BOUILLLOT - Emilie DOURNAYAN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Michèle EMERY représentée par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Roland GIBERTI représenté par Jérôme ORGEAS - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Dany LAMY représenté par Jeanne MARTI - Hélène MARCHETTI représentée par Jean-Pierre GIORGI - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Xavier MERY représenté par Richard FINDYKIAN - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Isabelle SAVON représentée par Stéphane PICHON - Maxime TOMMASINI représenté par Nathalie FEDI - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Mireille BALLETTI - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Michel DARY - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Yann FARINA - Céline FILIPPI - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Novembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Décembre 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FES 002-300/16/CT

■ Vœu adressé au Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

DAJA 16/15075/CT

Le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil de Territoire Marseille Provence le rapport suivant :

Il est proposé d'adopter le vœu formulé ci-après :

« Le Conseil de Territoire de Marseille Provence, à l'issue de son Conseil du 24 novembre 2016, demande au Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, une fois le budget métropolitain finalisé, de lui transmettre un document budgétaire retraçant les sommes consacrées au territoire, tant dans son état spécial que dans les différents documents budgétaires métropolitains. Ce document sera présenté au Conseil de Territoire de Décembre ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

**Signé le 24 Novembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 8 Décembre 2016**

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence adopte le vœu formulé comme suit : « Le Conseil de Territoire de Marseille Provence, à l'issue de son Conseil du 24 novembre 2016, demande au Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, une fois le budget métropolitain finalisé, de lui transmettre un document budgétaire retraçant les sommes consacrées au territoire, tant dans son état spécial que dans les différents documents budgétaires métropolitains. Ce document sera présenté au Conseil de Territoire de Décembre ».

Présents	89
Représentés	30
Voix Pour	88
Voix Contre	0
Abstentions	15
Ne prennent pas pour au vote	16

Adoptée

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER